

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON
COMMUNE DE MARINGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE 2024/13

ARRETE DE VOIRIE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE
VOIE DEPARTEMENTALE N°103 « ROUTE DE VIRICELLES»

LE MAIRE

Vu le code de la route,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,

Vu la demande en date du 12 mai 2024 par laquelle M. Anthony CLAPEYRON représentant l'entreprise CLAPEYRON TP

Demeurant 240 bis Chemin du Gueret _ 42 140 CHAZELLES-SUR-LYON,

Demande l'autorisation pour la réalisation de travaux sur le domaine public concernant le branchement au réseau d'eaux usées d'une maison neuve sur la départementale n°103 zone agglomération au « 149 route de Viricelles ».

ARRETE :

Article 1er – Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public en l'occurrence la voie départementale n°103 au « 149 route de Viricelles».

du 16 mai au 14 juin 2024 inclus,

pour exécuter les travaux énoncés dans sa demande : Branchement au réseau d'eaux usées d'une maison neuve; à charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants

Article 2 : Les conditions de la réglementation de la circulation, au droit du chantier, seront conformes aux dispositions de l'instruction interministérielle (livre I – huitième partie – signalisation temporaire).

Article 3 : Nature des ouvrages

La signalisation sera installée par l'entreprise CLAPEYRON TP chargée des travaux et sous sa responsabilité.

L'entreprise CLAPEYRON TP devra prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité des riverains, des piétons, des automobilistes.

Article 5 : Dès la fin du chantier, l'entreprise CLAPEYRON TP évacuera tous les décombres et remettra la voie publique dans son état initial. En cas de détérioration ou de dégradations constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du bénéficiaire cité en article 1.

Article 6 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à
Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de CHAZELLES SUR LYON,
Monsieur CLAPEYRON Anthony de l'entreprise CLAPEYRON TP,
Monsieur le Chef du service territorial départemental Plaine du Forez,
Chargés, chacun en ce qui les concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à MARINGES,
Le 14 mai 2024

Le Maire,
François DUMONT



A blue circular official stamp of the Mairie de Maringes, Forez. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MARINGES' at the top and 'FOREZ' at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a castle tower. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.